Document généré le 29 avr. 2024 10:19

Francophonies d'Amérique

La résistance des francophones des Prairies à l'assimilation dans la perspective de la littérature moderniste et postcoloniale

Claude Couture et Denis Perreaux

Numéro 13, été 2002

Francophonies et résistance

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1005262ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1005262ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)
1710-1158 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Couture, C. & Perreaux, D. (2002). La résistance des francophones des Prairies à l'assimilation dans la perspective de la littérature moderniste et postcoloniale. *Francophonies d'Amérique*, (13), 199–210. https://doi.org/10.7202/1005262ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LA RÉSISTANCE DES FRANCOPHONES DES PRAIRIES À L'ASSIMILATION DANS LA PERSPECTIVE DE LA LITTÉRATURE MODERNISTE ET POSTCOLONIALE

Claude Couture
Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta
et Denis Perreaux
Université de l'Alberta

En 2001, les travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, présidée par Gérald Larose, ont relancé la question de la « disparition » des francophones hors Québec[1]. Nous avons déjà proposé, dans *Francophonies d'Amérique*, une déconstruction de ces travaux dans le contexte d'un discours démolinguistique qui nous semble trop déterministe pour ne pas être suspect[2]. Ainsi, rappelons simplement que dans l'Ouest canadien la population de langue maternelle française s'est maintenue essentiellement au même niveau numérique entre 1951 et 1996 ; elle a même légèrement augmenté au fil des décennies, passant de 144 576 individus en 1951 à 181 046 en 1996.

Ces chiffres bruts semblent donc contredire les conséquences apparemment inévitables des fameux taux d'assimilation. Or les taux d'assimilation sont calculés à partir de la différence entre le nombre total d'individus se disant de langue maternelle française et le nombre de ceux qui affirment utiliser le français à la maison. Mais comme l'ont fait remarquer plusieurs auteurs, dont Michael O'Keefe, la perception des taux d'assimilation prête à une certaine confusion systématiquement entretenue par les médias[3]. Ce qui n'est jamais expliqué par les médias, c'est que ce taux est un indicateur cumulatif et non un taux dénotant une perte nette d'un recensement à l'autre. Malheureusement, le public a l'impression que le taux d'assimilation indique effectivement des pertes nettes qu'on ne peut espérer récupérer. Ainsi, dans une province comme l'Alberta où les taux d'assimilation ont été de 62,8 % en 1986 et de 66,9 % en 1991, cela voudrait dire que le nombre d'individus déclarant le français comme langue maternelle aurait dû être de 6 498 individus en 1996, si l'on considère comme définitivement assimilés ceux qui affirment utiliser principalement l'anglais à la maison, comme le font les tenants de cette perception. Pourtant, l'Alberta comptait 55 290 francophones en 1996. Comme l'ont fait observer O'Keefe, Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, l'indice de transfert linguistique pourrait donc simplement indiquer l'usage d'une langue sans que l'autre langue soit complètement abandonnée.

Ces précisions étant apportées, le thème de la résistance des francophones apparaît donc comme une dimension fondamentale de la réalité des francophones de l'Ouest. Malheureusement, ce thème a souvent été négligé au profit d'analyses ne cessant de prédire des catastrophes imminentes, et ce, depuis plus de trente ans maintenant. Le présent texte a simplement pour but de situer l'étude de cette résistance dans le contexte de problématiques qui abordent la question de la modernité et du postcolonialisme. Plus précisément, nous chercherons à déterminer dans quelle mesure des concepts principalement utilisés pour interpréter la situation de peuples autochtones colonisés peuvent servir à expliquer la résistance des francophones des Prairies, malgré le fait que ceux-ci soient issus du colonialisme européen. Nous tenterons d'établir un lien entre la question de la modernité, celle du postcolonialisme et l'historiographie francophone des Prairies, pour finalement revenir sur la question du déterminisme démolinguistique.

La question de la modernité

Au XIXe siècle, avec l'apogée de l'ère coloniale dominée par le monde occidental, la modernité et la modernisation ont été des concepts essentiels dans un discours qu'on a longtemps considéré comme « explicatif » de la supériorité occidentale mais dans lequel on voit de plus en plus un discours d'autojustification. Dans le monde occidental – chez les Anglo-Américains en particulier –, une pratique discursive qui associe industrie moderne et démocratie, individualisme et science, supériorité éthique et progrès a été patiemment élaborée depuis trois siècles[4]. Ces « réalités » seraient l'apanage des seuls Occidentaux, voire des Anglo-Américains, l'Amérique prenant la relève de l'Empire britannique après 1945 comme leader du monde « libre ». Le processus de modernisation, ou du moins le discours sur la modernisation, vise donc à rendre compte de ce constant rattrapage des pays ou cultures « arriérés » ou « en retard » par rapport au modèle dit universel et supérieur du monde occidental et, plus spécialement, au modèle anglo-américain.

Certes, depuis le dernier tiers du XXe siècle surtout, des auteurs, associés à un courant très large et parfois très contradictoire néanmoins qualifié globalement de « postmodernisme », ont systématiquement remis en question les grandes narrations du monde occidental, notamment la prétendue supériorité moderne de l'Occident[5]. Pour ces auteurs, la démocratie, même dans les pays occidentaux, est toujours un objectif à atteindre et non une réalité (il faut reconnaître ici que l'élection de George W. Bush à la présidence des États-Unis en l'an 2000, même avec moins de 50 % des suffrages exprimés, a rendu cette critique encore plus crédible) ; quant à la supériorité industrielle et économique, elle fut rendue possible, selon les critiques postmodernes, uniquement par le pillage systématique des autres civilisations perpétré par le monde occidental. Ces théoriciens postmodernistes ont donc systématiquement « déconstruit » les grandes narrations associées à la société moderne et leurs travaux, bien qu'en marge du projet intellectuel « moderniste », ont fait

ressortir des aspects importants et méconnus des sociétés dites modernes, entre autres dans des domaines comme le droit constitutionnel et les droits des minorités et des cultures hégémoniques dans les sociétés libérales.

Dans cette période dite « postmoderniste » où certains intellectuels déconstruisent irrévérencieusement les grandes narrations, il y a lieu de se demander quels rapports de force on peut établir entre les minorités et les majorités à l'intérieur même des sociétés occidentales, plus spécialement dans les anciennes colonies comme le Canada. Autrement dit, une déconstruction de type postcoloniale est-elle applicable à la situation des francophones de l'Ouest et du phénomène de leur résistance ? Il y a trois difficultés clés à surmonter afin de pouvoir utiliser cette approche surtout associée à l'étude des empires coloniaux et de leurs victimes. La première réside dans l'application générale du terme « postmodernisme » et l'utilisation subséquente du mot « postcolonialisme ». La seconde a trait à certaines conventions dans l'application de la théorie postcoloniale. La troisième concerne les questions morales qui doivent être prises en considération avant de pouvoir appliquer la théorie postcoloniale à des sociétés colonisées certes, mais d'origine européenne – des sociétés qui sont, généralement, dans des situations relativement plus avantageuses que les sociétés autochtones colonisées.

Reprenant une idée déjà exprimée par Michel Foucault, Brian McHale a suggéré avec acuité d'envisager la postmodernité comme un processus constant de remise en question de la « modernité » présente, plutôt que de la voir comme une étape située chronologiquement après la modernité[6]. En somme, il y aurait une perspective critique légitime à partir de laquelle les auteurs devraient examiner le modernisme et le colonialisme, qui sont inextricablement liés dans le temps et dans des contextes particuliers. Le colonialisme ne peut donc être placé sur une échelle temporelle sur laquelle la fin de la modernité et de la domination impériale serait suivie par la période postcoloniale. Le postcolonialisme tout comme le postmodernisme peuvent cependant être conçus comme des espaces intellectuels et politiques qui cherchent à se situer en marge de la domination impériale exercée par la critique de la pensée issue des Lumières et la notion de progrès issue du XIXe siècle. En déconstruisant le langage et les instruments de pouvoir tels que la science, l'empire et l'État-nation, le nouvel espace intellectuel créé permet aux critiques du monde occidental de mieux réfléchir aux phénomènes engendrés par l'acculturation dans la modernité et les paradigmes coloniaux. De plus, l'exercice de déconstruction élargit les catégories limitées de temps pour y voir les conditions préalables du postcolonialisme.

Par ailleurs, les auteurs postcoloniaux ont souvent défini la condition postcoloniale non seulement à partir de la notion de temps, mais aussi à partir de celles d'origine géographique, de sexe et de « race ». Tout comme le postmodernisme, le postcolonialisme est un discours dans lequel le « post » implique une relation symbiotique entre le temps et le contexte. Mais le paradoxe est que la condition postcoloniale implique une tentative de rupture dans la relation entre le colonisé et le colonisateur. Contextuellement, la rupture ne peut

survenir que si une telle relation de pouvoir existe. En d'autres mots, la rupture est constamment à l'ordre du jour, même si l'un (en l'occurrence le colonisateur) ne peut se passer de l'autre (le colonisé), et vice versa, dans la mesure où l'idéal de résistance et de lutte chez le colonisé tient à la relation de ce dernier avec le colonisateur. Dans certains cas, le moment de l'indépendance politique peut être ponctuel pour les postcolonialistes qui abordent l'étude de pays où les paramètres chronologiques de l'indépendance sont clairs. Par exemple, l'Inde a obtenu l'indépendance en 1947, le Nigéria en 1960 et l'Algérie en 1962[7]. Dans ces cas, l'État-nation officiellement décolonisé a eu une origine précise dans le temps. Toutefois, dans les pays où la décolonisation a été un processus plus long et moins complet (le Canada, l'Irlande ou l'Australie), le temps et le contexte de la relation entre l'empire et la colonie, entre le colonisé et le colonisateur, voire entre les colonisateurs eux-mêmes, sont beaucoup moins clairs. Dans ces cas, l'accent n'est pas mis sur la rupture temporelle de la relation colonisateur/colonisé, puisque très souvent la rupture n'a pas eu lieu[8]. Les questions contextuelles touchant la nature de la relation de pouvoir sont donc ici essentielles. Cette relation de pouvoir est l'élément fondamental de la relation entre deux groupes de colonisateurs au sein d'une même entité coloniale où l'un est forcément hégémonique. C'est dans cette perspective que la problématique postcoloniale peut être utilisée pour mieux faire ressortir les aspects hiérarchisés au sein de groupes coloniaux où existent aussi des rapports de majorité politique et de minorités.

Un autre aspect important du discours postcolonial est qu'une personne ou un peuple colonisés doivent être définis du point de vue de leur « race » ou du point de vue géographique. Encore une fois, la règle admise (au moins implicitement) est simplement que le colonisateur est « blanc » et que le colonisé ne l'est pas. Géographiquement, le colonisateur venait d'un centre métropolitain situé en Europe et le colonisé habitait dans une colonie en périphérie, habituellement en Afrique, en Asie, en Amérique du Nord ou du Sud, ou encore dans le Pacifique Sud. Comme l'affirme Stuart Hall, ces catégories peuvent cependant être élargies sans trahir les principes de base des études postcoloniales.

> *A more careful discrimination is in order between different social and racial formations. Australia and Canada, on the one hand, Nigeria, India and Jamaica on the other, are certainly not « post-colonial » in the same way. But this does not mean that they are not « post-colonial » in any way... There are [...] some ways of discriminating between uses of the term [post-colonial] which are not, in my view, helpful. Some would deny it to white settler colonies, reserving it exclusively for non-western colonised societies. Others would refuse it to the colonising societies of the metropolis, reserving it for the periphery only. This is to confuse a descriptive category with an evaluative one*[9].

Selon nous, Stuart Hall a raison : en avançant que la seule relation de pouvoir qui importe est celle dans laquelle le colonisateur est par définition une

personne de « race blanche » qui domine l'Autre, de « race » différente, on esquive la fonction des relations de pouvoir chez les colonisateurs eux-mêmes. Or, comme le soutient Hall, tous les peuples ne sont pas postcoloniaux de la même façon, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne soient pas postcoloniaux pour autant. En d'autres mots, il n'y a pas d'oppression « illégitime », même si un groupe opprimé est issu d'une métropole coloniale et n'a pas souffert au même degré d'intensité que les peuples autochtones. Encore une fois, des définitions trop restreintes limitent la portée du paradigme postcolonial et ses possibilités d'utilisation.

À un autre niveau, certains théoriciens craignent que les applications larges de la théorie postcoloniale ne minimisent le traumatisme et la gravité de l'expérience coloniale. Il y aurait ainsi un large éventail de conséquences relatives à la violence utilisée par le colonisateur et le traumatisme de la subordination qu'ont subie les populations colonisées. Certains auteurs ne cessent d'insister sur la violence physique et psychologique dévastatrice commise contre un peuple qui a vu ses besoins fondamentaux en matière de sécurité et de subsistance matérielle bafoués, comme en témoigne l'histoire des peuples africains et aborigènes réduits à l'esclavage[10]. Ces expériences et ces formes de domination ne peuvent être entièrement comparées à celles de peuples partiellement dominés mais issus, comme les Canadiens français, de matrices coloniales dominantes. En ce sens, la réserve exprimée depuis une dizaine d'années[11] par certains auteurs associés au postcolonialisme vis-à-vis de la question francophone au Canada doit être sérieusement considérée, mais elle ne doit pas occulter l'utilisation de certains éléments de la problématique postcoloniale dans l'interprétation de la résistance des francophones.

En somme, l'analyse d'une culture hégémonique qui saurait dépasser les seules catégories de « race », de temps et d'origine territoriale peut mener à l'étude de minorités nationales issues de métropoles coloniales. C'est sur la période qui suit la décolonisation, celle où les principaux instruments de pouvoir des colonisateurs ont été en partie démantelés, que le travail de l'analyste peut se concentrer afin de faire ressortir les nouveaux instruments de pouvoir par lesquels les cultures maintiennent leur hégémonie.

Par ailleurs, Edward Said a démontré pour sa part comment la construction des identités, fondées sur la dichotomie *monde traditionnel / monde moderne* qu'on trouve dans certaines représentations culturelles, a permis au monde occidental depuis les années 1960 de justifier un programme de domination impériale pour les « pays en voie de développement »[12]. Peut-on aussi déconstruire les identités des minorités nationales issues de métropoles colonisatrices en traitant avec circonspection les représentations fondées sur la tradition et la modernité ?

La réponse pourrait se trouver dans une redéfinition des catégories de colonisé et de colonisateur dans une perspective plus large d'hégémonie culturelle. C'est dans ce contexte que nous pouvons démontrer comment le paradigme d'impérialisme culturel peut être appliqué pour analyser toute société

dans laquelle une minorité nationale résiste à l'hégémonie d'une culture dominante, même si la minorité en question est, répétons-le encore une fois, liée à un passé colonial. Bref, pour comprendre, par le biais d'une perspective postcoloniale, la spécificité de groupes comme les minorités francophones canadiennes, il importe de faire ressortir une perspective historique plus large, afin de démontrer les visions divergentes de la nation canadienne et d'expliquer l'émergence d'un espace politique national de cultures et de minorités qui ont un héritage européen et des espaces géographiques communs.

La question coloniale au Canada

Dans son livre sur « l'étrange multiplicité canadienne », James Tully cerne trois grandes périodes de changement dans les États-nations modernes qui ont aussi correspondu à trois périodes de changement au Canada[13]. Rappelons brièvement les principaux événements de ces périodes.

La première période a été celle des révolutions anti-absolutistes en Europe, notamment la Révolution glorieuse de 1688 et la Révolution française de 1789. Entre ces deux révolutions se situe la Révolution américaine de 1776. Au même moment, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les Français et les Anglais ont entrepris la colonisation des terres de l'Amérique du Nord. Bien que l'empire français ait occupé une partie substantielle de l'Amérique du Nord, les Français ont concentré leurs efforts dans la région du fleuve Saint-Laurent et, dans une moindre mesure, dans les Maritimes. Cependant, la colonie de la Nouvelle-France n'a pas grandi au même rythme que les treize colonies de la Nouvelle-Angleterre. En fait, entre 1608 et 1765, la proportion de colons de la Nouvelle-France par rapport à ceux de la Nouvelle-Angleterre a oscillé entre deux et huit pour cent. En 1760, les colonies de la Nouvelle-Angleterre, rappelons-le, avaient déjà une population de plus de deux millions d'habitants. La défaite de la France dans les Amériques coloniales a d'abord été marquée par le traité d'Utrecht en 1713 ; elle s'est poursuivie avec le transfert final de l'Acadie aux Anglais (et la déportation des Acadiens en 1755) et s'est terminée en 1760 lors de la défaite de Montréal. Avec la Conquête et la signature du Traité de Paris en 1763, 65 000 habitants de la Nouvelle-France sont passés du statut de colonisateurs, sujets de l'empire français, à celui de sujets vaincus et colonisés dans l'empire britannique.

Les colonisateurs britanniques ont commencé à occuper plus systématiquement les territoires de la colonie britannique du nord et à s'imposer comme le groupe hégémonique très peu de temps après l'indépendance américaine en 1776. Un grand nombre de Loyalistes britanniques, victimes d'hostilités dans les nouveaux États-Unis, ont émigré dans les colonies britanniques du nord après 1783. Au cours de cette période, 40 000 de ces Loyalistes se sont rendus dans les colonies des Maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ainsi que dans la région du Québec et, finalement, en Ontario (ou Haut-Canada après 1791). C'est d'ailleurs en réponse

aux demandes des Loyalistes que la Couronne britannique a adopté l'Acte constitutionnel de 1791 qui créa deux nouvelles colonies : le Haut-Canada (Ontario) et le Bas-Canada (Québec).

Ces balises chronologiques étant mentionnées, il est important de remarquer qu'au Canada, la transition du règne impérial britannique à la souveraineté canadienne s'est faite beaucoup plus graduellement qu'en Nouvelle-Angleterre. Ce sont les Rébellions de 1837-1838 qui, en tant qu'événement catalyseur, ont amorcé en quelque sorte la période de changement. Il en résulta le fameux rapport de Lord Durham et son plan visant à l'assimilation des Canadiens français par leur « minorisation ». Malgré la défaite des Patriotes, les habitants du Canada-Uni obtinrent finalement l'autonomie gouvernementale en 1848, ce qui servit de prélude à la Confédération de 1867.

Pour les Canadiens français, le XIXe siècle fut donc une période très importante dans la définition d'une identité nationale contre l'hégémonie britannique-canadienne. Or le principe du gouvernement responsable fut partiellement appliqué au Canada jusqu'au Statut de Westminster de 1931. Le parlement britannique a même continué à approuver tout changement à la constitution canadienne jusqu'en 1982, une autre indication du lien à la métropole impériale. Contrairement aux treize colonies, l'État canadien n'a jamais connu de mouvement d'indépendance conduisant à une rupture rapide et complète avec la Grande-Bretagne[14].

Or, malgré leur expérience très différente, les États-Unis et le Canada à dominance britannique ont hérité de la culture métropolitaine le projet d'assimiler des peuples et des cultures minoritaires internes dans une seule culture nationale. La nouvelle classe dirigeante des États-Unis et l'élite des colonies britanniques d'Amérique du Nord se sont appropriées l'héritage de l'impérialisme britannique. Au cours du XIXe siècle, les élites de langue anglaise du Canada et des États-Unis ont fondé des institutions selon une vision anglo-américaine du progrès, une vision dite « civilisatrice », marquée par l'industrie, l'ordre et la supériorité raciale. À titre d'exemple, rappelons l'œuvre de Goldwin Smith qui a cristallisé cette vision. Cette situation a mené au troisième mouvement historique, au XXe siècle, dans la politique de la reconnaissance des minorités colonisées, certes à différents degrés, mais des minorités qui ont réagi à cette vision de la classe hégémonique anglo-américaine. L'élite nord-américaine a en effet produit des institutions qui ont marginalisé les Autochtones, les esclaves et leurs descendants ainsi que les immigrants non anglo-saxons ; au Canada ces institutions ont en outre confiné à la marge les Canadiens français, qui ont dû continuer à résister à l'assimilation, malgré la reconnaissance institutionnelle de leur langue et de leur religion en 1867.

L'historiographie canadienne-française des Prairies

À partir de ces considérations sur la modernité comme vision coloniale et le postcolonialisme, abordons maintenant la question de l'historiographie francophone des Prairies. D'entrée de jeu, soulignons que les Canadiens

français, en vertu de leur passé colonial, ont eux aussi exprimé des idéaux expansionnistes. Comme il a été souligné dans certains ouvrages, après 1818, Lord Selkirk a requis la présence de prêtres qui répondraient aux besoins spirituels des colons de la colonie de la Rivière Rouge (ce qui mena en fin de compte à la création du diocèse de Saint-Boniface) ; à partir de là, les francophones se sont donnés une mission morale catholique, ce qui a conduit à une campagne zélée visant à faire connaître la foi catholique aux peuples aborigènes des Prairies[15]. Cette mystique aurait été une composante essentielle de la société canadienne-française des Prairies. Dès le XIXe siècle, cependant, certains prêtres œuvrant dans l'Ouest ont développé une attitude de frustration par rapport à l'apparente indifférence de leurs homologues du Québec. Or cette frustration a par la suite imprégné l'historiographie francophone de l'Ouest. Dès la fin de son mandat, l'archevêque Taché était persuadé que le rêve d'établir 100 000 colons francophones des Grands Lacs jusqu'aux Rocheuses[16] ne se réaliserait pas[17].

Il a été établi ailleurs, même par les contemporains, que l'une des causes de cet échec a été le mouvement expansionniste canadien-anglais (pensons au mouvement « Canada First » de 1869) que les Canadiens français n'ont pas réussi à freiner. L'autre cause, selon certains contemporains du moins, a été l'hésitation du clergé et de l'intelligentsia du Québec à affaiblir leur position au Québec, même en faveur de la colonisation de l'Ouest. La pendaison de Riel pour cause de trahison, en 1885, aurait par ailleurs renforcé le scepticisme au Québec à l'égard d'une présence francophone catholique importante dans l'Ouest[18].

Or, à la fin du XIXe siècle, même si un courant radical canadien-britannique dominait dans l'Ouest, plusieurs leaders souhaitaient toujours un partenariat entre les Canadiens anglais et les Canadiens français, comme les communautés francophones de l'Ouest du reste. Après la vague mystique du milieu du XIXe siècle, les Canadiens français qui s'étaient établis dans les Prairies eurent des activités diversifiées, que ce soit à titre d'agriculteurs, de gens d'affaires, de professionnels ou de fonctionnaires municipaux, territoriaux ou fédéraux[19]. Mais entre 1891 et 1931, la population des Prairies passe de 219 000 à 2 345 000 habitants[20]. Dès 1905, le gouvernement territorial du Nord-Ouest fut été remplacé par les gouvernements provinciaux de la Saskatchewan et de l'Alberta. Dans ces conditions, la présence canadienne-française dans les Prairies fut de plus en plus marginalisée, tant du point de vue politique que démographique.

Dans son évaluation de l'historiographie du Québec portant sur la question de l'Ouest canadien, Robert Painchaud décrit une mentalité de « complot » de la part des écoles d'historiens nationalistes et néo-nationalistes[21]. Selon lui, ces historiens auraient cru que dans l'Ouest canadien, la « langue française et par le fait même la communauté de langue française avaient été reléguées à un statut inférieur à celui accordé à d'autres groupes ethniques[22] ». Cette préoccupation à l'égard des questions régionales

reflète les difficultés éprouvées quant à l'implantation de la langue française à l'extérieur du Québec, qui elle-mêmes témoignent du non-respect du « pacte entre les nations » de la part du Canada anglais. En d'autres mots, l'historiographie québécoise aurait été de moins en moins intéressée à l'idée d'un partenariat et d'un appui au sein d'une nation pancanadienne-française ; elle serait plutôt devenue obsédée par les relations historiques précaires entre le Canada anglais et le Canada français. Selon Painchaud, il y avait donc un fossé entre le projet des francophones des Prairies fondé sur leur résistance dans le contexte de l'Ouest canadien et l'obsession de l'échec du pacte observée au Québec, et ce, bien avant la Révolution tranquille.

Robert Painchaud a cherché à démontrer, comme l'a fait André Lalonde[23], comment une identité régionale canadienne-française pouvait être observée il y a plus d'un siècle. Dès le XIXe siècle, certains auraient souligné ces tensions entre l'Ouest et le Québec. L'identité de la francophonie de l'Ouest aurait donc été en partie forgée par cette opposition à l'idée que le français ne pouvait survivre qu'au Québec. Selon Painchaud, et contrairement à des interprétations récentes, cette croyance n'était pas simplement le produit d'un mouvement qui s'est cristallisé dans la Révolution tranquille ; elle émanait plutôt des relations de pouvoir qui existaient déjà entre les francophones des Prairies et leurs homologues du Québec.

Néanmoins, ces tensions ont certainement été exacerbées au cours des années 1960, par suite de la radicalisation des aspirations nationales de la société québécoise. Les États généraux de 1966 à 1969[24] auraient d'ailleurs constitué un événement clé dans cette exacerbation. Lors de la convention nationale, la division devint évidente lors du vote sur la proposition suivante :

> 1) Les Canadiens français constituent une nation.
>
> 2) Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation.
>
> 3) La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre[25].

Cette motion fut approuvée presque unanimement par les délégués du Québec, alors que les délégués des provinces des Prairies ont voté en grande majorité contre, sauf les Franco-Manitobains, qui se sont abstenus[26]. Cette fragmentation des stratégies liées à l'identité canadienne-française a été un moment décisif dans la redéfinition politique à long terme du Canada français et le remplacement de celui-ci par des collectivités régionalisées.

Cette vue de la redéfinition récente du Canada français a été renforcée par les historiens qui, ces dernières années, ont étudié les relations entre le Québec et le Canada français hors Québec. Pour sa part, Yves Frenette écrit en introduction à son ouvrage sur l'histoire des Canadiens français : « Ce livre

raconte l'histoire d'un peuple qui n'existe plus[27] ». Frenette soutient que l'idéal pancanadien du Canada français est maintenant un mythe, notamment à cause des États généraux des années 1960. L'historien Marcel Martel en arrive à des conclusions comparables dans son examen des microcosmes canadiens-français institutionnels régionaux au sein du macrocosme du Canada français. Comme le suggère le titre de son ouvrage – *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*[28] –, Martel considère lui aussi que l'espace national du Canada français est dissous. Dans ces deux analyses, la Révolution tranquille fut le point de rupture et la cause principale de la « balkanisation » du Canada français. Mais comme nous l'avons indiqué ci-dessus, certains auteurs ont au contraire insisté sur le fait qu'une identité régionale, distincte de celle du Québec, avait déjà commencé à se former 75 ans plus tôt dans l'Ouest canadien. En dépit des conceptions divergentes et des variations de la nation canadienne-française, le concept aurait survécu.

Ces différentes interprétations nous amènent néanmoins à conclure que les francophones de l'Ouest, ont tout de même été rejetés par un certain projet moderniste canadien-britannique, homogénéisant et unilingue, même s'ils ont participé activement au projet colonial de type européen dans les Prairies, notamment par leur zèle catholique. Mais si l'on accepte l'interprétation présentée par certains auteurs mentionnés dans ce texte, ils auraient aussi été rejetés par le Québec, d'abord dans sa lutte pour renforcer sa position au sein de la nouvelle fédération, et ensuite lors de l'élaboration d'un projet postcolonial de réappropriation de la modernité dans le cadre de la Révolution tranquille. Bien que discutable, cette interprétation concernant le rejet semble tout de même faire écho à de très fortes perceptions qui paraissent être le propre de la condition actuelle des francophones des Prairies.

Conclusion

Les francophones des Prairies seraient situés historiquement entre le discours identitaire unitaire au Canada britannique et le discours identitaire nationaliste au Québec, tout en ayant cependant leur propre tradition de résistance. Déchirés par le fédéralisme parfois unitaire (donc en contradiction avec les principes du fédéralisme) du Canada britannique et les aspirations nationalistes du Québec, les Canadiens français des Prairies se seraient constamment retrouvés au carrefour de ces tensions. Cette position a eu des répercussions considérables, notamment sur le plan des droits linguistiques et scolaires. Cette situation aurait perduré jusqu'aux années 1970 et 1980 avec la promulgation de la Loi sur les langues officielles et la Charte des droits et libertés qui ont permis à tout le moins aux francophones des Prairies et d'ailleurs d'utiliser de meilleurs leviers institutionnels pour résister à l'assimilation. Les francophones des Prairies constituent une sorte de baromètre, comme les autres francophones hors Québec, des tensions entre deux projets, l'un canadien-britannique et l'autre nationaliste québécois, qui reflètent le caractère hiérarchique des relations entre deux entités issues du colonialisme

européen des XVIIe et XVIIIe siècles. La logique interne de ces projets coloniaux, du moins celle de leur version radicale, implique la disparition des minorités linguistiques : dans un cas, il s'agit de poursuivre l'œuvre « moderne » d'homogénisation culturelle par la voie de l'unilinguisme anglais ; dans l'autre, il s'agirait de parachever la tâche de réappropriation de la modernité en fondant un État-nation francophone qui semble faire peu de cas de la tradition de résistance des francophones hors Québec (on n'a qu'à se rappeler la fameuse expression de René Lévesque à propos des « dead ducks »). C'est ainsi que les travaux très déterministes de certains démolinguistes qui concluent à la disparition inévitable et imminente (depuis trente ans !) des minorités linguistiques, sans tenir compte de la tradition de résistance de ces communautés, participent pleinement, mais sans doute à leur insu, à deux pratiques discursives identitaires suivant lesquelles l'assimilation de ces minorités est un enjeu strictement politique, sans aucun rapport avec des « faits » et des « lois » démolinguistiques.

NOTES

1. Voir, entre autres, dans *La Presse* (15 janvier 2001), un article de Charles Castonguay, « La population de langue anglaise se stabilise au Québec » ; aussi Charles Castonguay, « Assurer l'avenir du français au Québec et au Canada », *Le Devoir*, 5 janvier 2001 ; Raymond Giroux, « Le français hors Québec : le dossier noir », *Le Soleil*, 3 janvier 2001, 4 janvier 2001, 5 janvier 2001. Voir aussi : Charles Castonguay, « French Is on the Ropes. Why Won't Ottawa Admit it ? », *Policy Options/Options politiques*, octobre 1999, p. 39-50 ; « Getting the Facts Straight », *Inroads*, nº 8, 1999, p. 57-76 ; « L'assimilation durable », *Le Devoir*, 3 juin 1999 ; « Durham, Chrétien, même combat », *Le Devoir*, 22 août 1999.
2. Claude Couture, « La disparition inévitable des francophones à l'extérieur du Québec : un fait inéluctable ou le reflet d'un discours déterministe ? », *Francophonies d'Amérique*, nº 11, 2000, p. 7-18.
3. Edmund Aunger, « Obsèques prématurées : la disparition des minorités francophones et autres illusions nationalistes », texte présenté à la conférence *Fédéralisme, nationalisme et identités*, 10-12 décembre 1999, Edmonton, p. 1, 7. Voir notamment Stacy Churchill, *Les langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique*, Ottawa, Patrimoine canadien, 1998, 93 p. Voir aussi : Edmund A. Aunger, « Les communautés francophones de l'Ouest : la survivance d'une minorité dispersée », dans Joseph-Yvon Thériault (dir.) *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 285 ; Michael O'Keefe, *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, Ottawa, Patrimoine canadien, 2001, 106 p. Certains auteurs, dont O'Keefe, donnent le chiffre de 45 % pour le déficit intergénérationnel alors que Charles Castonguay mentionne un déficit entre les générations de 46 % (15 janvier 2001, *La Presse*). (Le taux de remplacement intergénérationnel se calcule en divisant le nombre de jeunes enfants (0 à 9 ans) par le nombre d'adultes de 25 à 34 ans susceptibles d'être leurs parents).
4. Joyce Appleby, Lynn Hunt et Margaret Jacob, *Telling the Truth About History*, New York, Norton, 1994, p. 52-90. Voir aussi, même si c'est ni plus ni moins par l'absurde, Liah Greenfeld, *Nationalism: Five Roads to Modernity*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992, 650 p.
5. Brian McHale, *Postmodernist Fiction*, New York, Methuen, 1987 ; et Michel Foucault, « Qu'est-ce que les Lumières ? », *Magazine littéraire*, nº 309, 1993, p. 61-73.
6. *Ibid.*
7. James Tully, *Strange Multiplicity : Constitutionalism in an Age of Diversity*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1995, 253 p.

8. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2001, 505 p.
9. Stuart Hall, « When was the "Post-Colonial"? Thinking at the Limit », dans Iain Chambers et Lidia Curti (dir.), *The Post-Colonial Question: Common Skies, Divided Horizons*, Londres et New York, Routledge, 1996, p 246.
10. Daiva Stasiulis et Nira Yuval-Davis (dir.), *Unsettling Settler Societies*, Londres, Sage Publications, 1995.
11. Daiva Stasiulis et Radha Jhappan, « The Fractious Politics of a Settler Society : Canada », dans D. Stasiulis et N. Yuval-Davis (dir.), *op. cit.*, p. 95-131.
12. Edward Said, *Culture and Imperialism*, New York, Vintage Books, 1994, 380 p.
13. James Tully, *op. cit.*
14. Gérard Bouchard, *op. cit.*
15. Raymond Huel, « Gestae Dei per Francos : The French-Canadian Experience in Western Canada », dans Benjamin J. Smillie (dir.), *Visions of the New Jerusalem: Religious Settlement on the Prairies*, Edmonton, NeWest Press, 1983, p. 39-53.
16. C'était l'objectif ambitieux que s'était fixé Jean Gaire, un missionnaire-colonisateur qui avait recruté des colons de la Belgique et du nord de la France au tournant du XXe siècle. Il n'a jamais vu la réalisation de son rêve. Donatien Frémont, « Un apôtre de la colonisation française dans l'Ouest canadien : l'abbé Jean Gaire », *Transactions of the Royal Society of Canada*, vol. 45, nº 3, 1951, p. 9-14.
17. Voir Robert Painchaud, « French-Canadian Historiography and Franco-Catholic Settlement in Western Canada, 1870-1915 », *Canadian Historical Review*, vol. 54, nº 4, 1978, p. 447-466. André Lalonde, « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, nº 2, 1979, p. 163-185.
18. Robert Painchaud, *Un rêve français dans le peuplement de la Prairie*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1986, 303 p.
19. Voir E. J. Hart, *Ambition and Reality: The French-speaking Community of Edmonton 1795-1935*, Edmonton, Salon d'histoire de la francophonie albertaine, 1980, 156 p.
20. Robert Painchaud, *op. cit.*
21. *Ibid.* Pour une discussion sur ces écoles d'histoire, voir André Beaulieu, Jean Hamelin et Benoît Bernier, *Guide d'histoire du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 24-61.
22. Robert Painchaud, *op. cit.*, p. 448-449.
23. André Lalonde, loc. cit., p. 163-185.
24. L'Action nationale, Les États généraux du Canada français : assises nationales, tenus à la Place des arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967, Montréal, Action nationale, 1968.
25. *Ibid.*, p. 191.
26. *Ibid.*
27. Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998.
28. Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997.